

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE325

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 23

Après le mot :

« registre »,

supprimer la fin de l'alinéa 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.